



# NON AU VIOL

INITIATIVES DES NATIONS UNIES CONTRE LA  
VIOLENCE SEXUELLE DANS LES PAYS EN CONFLIT





- Une quarantaine de femmes sont violées chaque jour au Sud Kivu dans le contexte du conflit en cours en République démocratique du Congo.<sup>1</sup>
- On estime qu'entre 20.000 et 50.000 femmes ont été violées pendant la guerre en Bosnie-Herzégovine au début des années 1990.<sup>2</sup>
- On estime qu'entre 50.000 et 64.000 femmes déplacées internes<sup>3</sup> au Sierra Leone ont subi des violences sexuelles par les combattants armés.<sup>4</sup>
- Des centaines de milliers de femmes ont été violées pendant le génocide au Rwanda.<sup>5</sup>

<sup>1</sup> Rodriguez, Claudia, 'Sexual Violence in South Kivu' *Forced Migration Review* (2007) (27) 45.

<sup>2</sup> Ward, Jeanne on behalf of the RHRC, 'Bosnia and Herzegovina' *If Not Now, When?: Addressing Gender-based Violence in Refugee, Internally Displaced, and Post-Conflict Settings* (2002) 81.

<sup>3</sup> Total estimated IDPs in Sierra Leone is calculated at one million. See Refugees International, 'Sierra Leone: Returning Refugees Need Help' (March 2001)

<sup>4</sup> Physicians for Human Rights, 'Executive Summary' *War-Related Sexual Violence in Sierra Leone: A Population-based Assessment* (2002) 3.

<sup>5</sup> UN Special Rapporteur to the Commission on Human Rights, 'Report on the Situation of Human Rights in Rwanda' (E/CN.4/1996/68) para 16.



# ACTION DE L'ONU CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE DANS LES PAYS EN CONFLIT

Une nouvelle initiative transversale de l'ONU, l'Action Contre la Violence Sexuelle dans les Pays en Conflit,<sup>6</sup> s'est engagée à prévenir toutes les formes de violence sexospécifique, y compris la violence sexuelle pendant les conflits, et à soutenir les rescapées. L'ONU travaillera avec les gouvernements nationaux et les ONG partenaires pour:

- Sensibiliser le public sur l'utilisation croissante de la violence sexuelle comme arme de guerre ;
- Mettre fin à l'impunité des auteurs des violences sexuelles pendant les conflits;
- Améliorer et amplifier la qualité des services offerts aux rescapées;
- Gérer sur le long terme l'impact de la violence sexuelle sur les communautés et le développement national.

<sup>6</sup> Douze entités des Nations Unies se sont réunis en partenariat pour faire naître l'initiative 'Action des Nations Unies (contre la violence sexuelle dans les pays en conflit)', à savoir: DAP, DOMP, OCHA, HCDH, ONUSIDA, PNUD, FNUAR, HCR, UNICEF, UNIFEM, PAM et OMS. Cette initiative s'appuie sur des actions et initiatives existantes soutenues par les agences des Nations Unies (NU) et par d'autres acteurs. Celles-ci incluent l'appel d'action issue du Colloque international sur la violence sexuelle et au-delà (<http://www.unfpa.org/emergencies/symposium06/>).



## *La violence sexuelle comme arme de guerre*

Les conflits créent un climat de violence sexuelle rampante.

La violence sexuelle est présentée comme un acte isolé commis par quelques militaires de façon individuelle. Mais, dans un conflit armé, le viol est souvent une tactique militaire utilisée comme instrument de combat pour humilier et démoraliser les individus, détruire les familles et anéantir les communautés. La violence sexuelle est considérée comme une pratique de guerre légitime par les forces armées.

Bien que les femmes et les jeunes filles soient les premières cibles du viol, les hommes et les garçons peuvent également être ciblés dans un but d'humilier et de détruire les structures d'autorité.

Qu'il s'agisse d'un acte individuel de violence ou qu'il fasse partie d'une stratégie plus vaste, le viol est inacceptable

**L'IMPUNITÉ DES AUTEURS ET L'INSUFFISANCE DE LA PRISE EN CHARGE DES BESOINS DES RESCAPÉES NE PEUVENT PLUS ÊTRE TOLÉRÉES.**

## *L'ONU et le phénomène de la violence sexuelle pendant les conflits*

L'ONU a pour mandat de protéger les populations contre la violence sexuelle et de répondre aux besoins des rescapées. Quelques exemples de l'action de l'ONU:

### **Prévention**

L'ONU aborde la prévention de la violence sexuelle en temps de conflit en s'efforçant de réduire les inégalités sociales, économiques et politiques entre hommes et femmes. L'ONU œuvre à intégrer la dimension de l'égalité des sexes dans la démobilisation et le désarmement, la réforme du secteur de la sécurité, les enjeux de sécurité économique et l'accès à l'éducation en vue de prévenir la violence sexuelle contre les femmes.

L'ONU cherche aussi à protéger les femmes et à prévenir toutes formes de violence contre elles par le déploiement des forces (y compris civiles) de maintien de la paix,. Au Sierra Leone, Libéria et Kosovo, la police civile de l'ONU a soutenu la création d'unités d'appui aux femmes ou à la famille dans les postes de police locaux pour permettre l'enregistrement et l'investigation des cas de violence sexuelle.

### **Soins et services**

Les besoins des rescapées de la violence sexuelle sont importants et requièrent de nombreux services, y compris le traitement de traumatismes physiques et psychologiques à long terme, ainsi que des programmes et services visant à la reconstruction socio-économique des communautés. Dans les zones de crise, l'ONU déploie des kits d'urgence de santé pour les travailleurs humanitaires en matière de reproduction. Ces kits contiennent des produits et équipements médicaux pour le traitement de l'impact physique immédiat de la violence sexuelle. Dans certains contextes de l'après guerre, l'ONU apporte un appui aux cliniques qui soignent les victimes souffrant d'une fistule gynécologique traumatique provoquée par l'agression sexuelle.

### **Justice**

Les tribunaux internationaux de l'ONU pour le Rwanda et l'ex-Yougoslavie, la Cour spéciale au Sierra Leone et la Cour pénale internationale possèdent des structures spéciales pour protéger l'identité des rescapées de viol et leur offrir des services d'écoute et de soutien suite à leur témoignage. Dans les pays tel que le Sierra Leone et le Rwanda, l'ONU a soutenu les Commissions de Vérité et autres mécanismes de justice transitionnelle et les a encouragés à intégrer les expériences des femmes en matière de violence sexuelle en temps de conflit.





### **Participation**

Au Burundi, Libéria, Soudan, Timor oriental, Guatémala, Pérou, en Afghanistan, au Rwanda et ailleurs, l'ONU a soutenu la participation des femmes dans les négociations de paix et les processus de réforme constitutionnelle post conflit. Les femmes dans ces pays ont exigé que les tribunaux chargés de crimes de guerre et les mesures de justice transitionnelle abordent les questions de violence sexuelle avec efficacité et accordent des réparations aux rescapées.

### *Mais cela ne suffit pas*

Les efforts fournis bien qu'importants restent largement insuffisants. Pour les auteurs de violents commis pendant et après le conflit l'impunité reste la norme. Les rescapées sont contraintes au silence par peur d'être marginalisées voire ostracisées si leur supplice est rendu public. La communauté internationale a été incapable d'empêcher que la violence sexuelle devienne un aspect quotidien de la plupart des conflits. Dans certains cas, les acteurs internationaux eux-mêmes, tels que les soldats de maintien de la paix et les travailleurs humanitaires, ont été impliqués dans des actes de violence sexuelle lors de conflits ou de situations de crise.





## *Que pouvons-nous faire ?*

**LA VIOLENCE SEXUELLE N'EST PAS UNE TARE INÉVITABLE DE LA GUERRE. ELLE PEUT ÊTRE ARRÊTÉE. CHACUN D'ENTRE NOUS A UN RÔLE À JOUER POUR Y METTRE FIN.**

Le Conseil de Sécurité peut exiger un rapport régulier sur la violence sexuelle et demander la mise en oeuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité ainsi que la Résolution 1612 du Conseil de Sécurité sur le suivi et la soumission des rapports sur les violations à l'égard des enfants. L'Assemblée générale peut promouvoir les droits des femmes dans tout son travail politique et de développement. Les entités de l'ONU peuvent mieux coordonner leurs réponses contre la violence sexuelle à travers de nombreux secteurs : la réforme juridique, la réforme de la santé, les services d'appui psychologique et l'aide à l'emploi; la réforme du secteur de la sécurité ; et le soutien à l'engagement des femmes dans la consolidation de la paix.

Les entités de l'ONU impliquées dans cette initiative sont chargées de:

- Interpeler les institutions internationales et régionales de sécurité pour prévenir la violence sexuelle dans les conflits actuels et les conflits émergents;
- Accroître les ressources destinées à la prévention de la violence sexuelle et les services en faveur des rescapées;
- Assurer le suivi des interventions judiciaires et soutenir les efforts entrepris pour mettre fin à l'impunité du viol;
- Reproduire les stratégies de prévention qui ont réussi dans d'autres zones de conflit;
- Renforcer la responsabilité internationale au niveau de la protection des droits des femmes et la prévention de la violence sexuelle.

L'Action de l'ONU contre la violence sexuelle dans les conflits vise avant tout à établir et assurer un engagement public et politique mondial en faveur de la prévention et de la lutte contre la violence sexuelle dans les pays en conflits.

“L’EXTRÊME VIOLENCE SUBIE  
PAR LES FEMMES EN TEMPS  
DE CONFLIT NE DÉCOULE PAS  
UNIQUEMENT DES CONDITIONS  
DE GUERRE, ELLE EST  
DIRECTEMENT LIÉE À LA VIOLENCE  
QUI EXISTE DANS LA VIE DES  
FEMMES EN TEMPS DE PAIX.”

–Femmes Guerre Paix: Evaluation Indépendante des Experts, UNIFEM 2002

CRÉDITS PHOTOS

page de couverture: Draftfcb Ulka (Mombai, India)

page externe: Erin Kenny

face interne de la page externe:

(haut de page & bas de page a gauche) Erin Kenny, (a droite) David Bean



## NOUS POUVONS ARRÊTER LE VIOL.

Chaque individu peut jouer un rôle pour mettre fin à la violence sexuelle.

Nous devons nous élever contre le viol : il n'est pas inévitable et peut être arrêté.

Nous devons dire à nos gouvernements que mettre fin à la violence sexuelle en temps de guerre est une priorité et que nous voulons qu'ils fassent davantage pour appuyer l'initiative Non au Viol.

Et nous avons besoin de nous engager dans les organisations qui luttent contre la violence infligée aux femmes et aux filles.

Pour plus d'informations sur comment s'engager, visitez: [STOPRAPENOW.ORG](http://STOPRAPENOW.ORG)



**NON AU VIOL**

INITIATIVES DES NATIONS UNIES CONTRE LA  
VIOLENCE SEXUELLE DANS LES PAYS EN CONFLIT